

Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 19 Absents : 10
Suffrages exprimés : 22

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 13/07/2023
Reçu en préfecture le 13/07/2023
Publié le 13/07/2023
ID : 031-213101181-20230712-D20230507-DE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2023/05 du 12 juillet 2023

D. 2023/05-07 – FINANCES – Plan de financement – Projet terrain grands jeux

L'an deux mil vingt trois, le douze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Colucci, sous la présidence de Sandrine SIGAL, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, ARNAUD Olivier, BINET Pascale, BRUN Dante, CONSTANS Loïc, DIU Sandrine, DUSSART Vincent, FORTIER Jean-Claude, LACALMONTIE Marie-Thérèse, LEPEE Guillaume, MARROT Cora, MARTY Laurent, PILIPCZUK Gregory, ROBIN Véronique, SAURA Olivier, SIGAL Sandrine, TORNOS Muriel, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

Absents : ALIS Laure, BALLAND Sandrine

Absents excusés : ALONSO Christophe, MARCONIS Monique, MOINE Magali, SEGALA Patricia, SMIDTS Roberte.

Pouvoirs : CASSAGNE Joël à SIGAL Sandrine, LABRUNE René à LACALMONTIE Marie-Thérèse, LE GAC Valérie à SAURA Olivier.

Les conseillers ont été convoqués le 05 juillet 2023 par courrier et/ou électronique à leur adresse personnelle et/ou de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération.

ROBIN Véronique est nommé secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

La Commune a été retenue pour l'implantation d'un nouveau collège et s'est engagée auprès du conseil départemental à créer un terrain de grands jeux dans le quartier de Fondada pour satisfaire aux besoins de cet établissement, en cours de construction, de même qu'à ceux, croissants, d'équipements sportifs sur son territoire.

L'aire de grands jeux sera composée d'un terrain mixte (foot/rugby) en gazon synthétique et d'une piste d'athlétisme.

Un bâtiment regroupant un local de stockage et des sanitaires sera construit à proximité et des liaisons douces seront réalisées pour relier cette aire aux bâtiments scolaires.

Plan de financement

Le coût du projet est estimé à 2 282 833.00 € HT.

La Commune sollicite le concours de l'Agence Nationale du sport (ANS), de la Région et du Département, comme suit :

Financement	Montant Euros H.T de la subvention	Taux
ANS	222 277 €	9.8% (ou 20% du montant subventionnable au titre des fonds ANS soit 1 111 387€)
REGION	25 000 €	1.1%
CONTRAT DE TERRITOIRE	300 000 €	13.1%
Autofinancement	1 735 556 €	76%
TOTAL	2 282 833,00 €	100%

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité

APPROUVE le projet,
APPROUVE le plan de financement proposé.

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 031-213101181-20230712-D20230507-DE

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 13/07/2023
Au registre sont les signatures*

La Maire,



Sandrine SIGAL

Mme la Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.